

## BeGECS

### Test étendu de dépistage de porteurs de maladies génétiques

Le test BeGECS est un test de portage destiné aux couples qui expriment un désir de grossesse (**avant que la femme ne soit enceinte**). Le test évalue si vous et votre partenaire avez un risque accru d'avoir **ensemble** un enfant atteint d'une des maladies génétiques récessives graves testées. Cela permet aux futurs parents de prendre une **décision éclairée** pour la (les) grossesse(s) à venir.

Le test de portage recherche les anomalies dans plus d'un millier de gènes associés à des maladies héréditaires à transmission:

- **autosomique récessive** (les *deux partenaires* doivent être porteurs d'une mutation dans le même gène pour avoir un risque accru d'un enfant atteint de la maladie)
- **récessive liée à l'X** (*seule la femme* doit être porteuse pour avoir un risque accru d'avoir un enfant atteint de la maladie)

La **brochure explicative** du test BeGECS est disponible sur le site internet suivant : <http://ulbgenetics.be/>

On estime qu'environ **1% des couples dans la population générale** sont exposés à un risque de maladie héréditaire récessive. Pour certains couples ou certaines populations, ce risque peut dépasser plus de 15%.

Un **résultat de portage anormal** pour le couple signifie qu'il y a un **risque plus élevé** d'avoir un enfant avec l'une des maladies héréditaires testées.

Un **résultat de portage normal** pour le couple signifie que la probabilité d'avoir un enfant avec l'une des conditions génétiques testées est **très faible mais pas exclue**.

Le résultat du test de portage ne s'applique qu'à la combinaison **des deux partenaires**. Si vous souhaitez avoir des enfants avec un autre partenaire à l'avenir, vous devrez effectuer un nouveau test de portage, ce qui pourrait donner des résultats différents.

# BeGECS

## Aspects pratiques

1. Si vous êtes intéressés par le test BeGECS, **parlez-en à votre gynécologue** afin d'obtenir les premières informations concernant le test. A noter que ce test n'est pas remboursé par l'INAMI et coûte 1400€ pour le couple.
2. Si vous souhaitez réaliser le test BeGECS, **veuillez prendre rendez-vous** à l'une des consultations du Centre de Génétique de l'ULB (voir <http://ulbgenetics.be/>) où ce test vous sera expliqué plus en détails, le consentement sera signé et une prescription vous sera transmise.
3. Rendez-vous avec votre prescription au **centre de prélèvement**. Le test est effectué au départ d'échantillons de sang des deux partenaires.
4. Vos prélèvements sanguins sont transmis au laboratoire du Centre de Génétique de l'ULB où le test BeGECS sera réalisé (**délai de ~4 mois**).
5. Un **compte-rendu avec les résultats** pour votre couple est envoyé au médecin prescripteur ainsi qu'un rapport individuel pour les deux partenaires pour les gènes impliqués dans les maladies autosomiques récessives les plus fréquentes ainsi que pour les maladies liées à l'X.
6. Dans le cas d'un **résultat de portage anormal**, un conseil génétique est nécessaire. Vous serez informés par le Centre de Génétique de l'ULB des différentes options possibles en fonction de la maladie identifiée.